

Mesdames, Messieurs,

Le Centre Hospitalier Charles PERRENS souhaite privilégier pour l'attribution de ses stages préprofessionnels les étudiants ayant un projet professionnel en lien avec un exercice en santé mentale.

Les étudiants ayant ce projet professionnel doivent adresser leur demande de stage préprofessionnel au bureau des stages du CH PERRENS [au plus tard le 15 novembre 2024](#).

Nous sommes conscients que les IFSI ont des organisations distinctes, mais pour pouvoir bénéficier du dispositif professionnalisant mis en place au Ch de PERRENS, le stage préprofessionnel devra se dérouler idéalement entre avril et juin.

Cette demande devra être adressées par mail au bureau des stages et comportera :

-  un CV avec coordonnées téléphoniques et mail de l'ESI. En particulier les stages ou expériences professionnelles en psychiatrie.
-  une lettre de motivation précisant l'institut de formation, les dates du stage préprofessionnel et leur projet de carrière à l'issu du diplôme.

Un mail retour accusera réception de la demande.

Une commission d'attribution de ces stages composée de cadres de santé, de cadres Supérieurs de santé et de la Direction des Soins, se réunira **fin novembre 2024**.

Les décisions d'affectation des stages préprofessionnels seront transmises 1ere semaine de décembre aux étudiants et IFSI concernés.

Nous vous remercions par avance d'informer vos étudiants de cette organisation.

Nous restons disponibles si besoin.

Cordialement



Centre Hospitalier Charles Perrens

Bureau des Stages et des analyses de pratiques

121, rue de la Béchade

33076 BORDEAUX CEDEX

cellule-stage@ch-perrens.fr

05 56 56 31 79 ou ligne directe **3179**

Stéphane Lecronte, Adjoint Administratif

Loetitia Icaseta, Cadre de Santé

